



Trente-deuxième Assemblée générale de l'ICRI

7-9 décembre 2017

Nairobi (Kenya)

Relevé de conclusions

(traduit de l'anglais)

La 32e Assemblée générale (AG) de l'ICRI, deuxième et dernière réunion organisée par le Secrétariat exercé pour la période 2016-2018 par la France, a eu lieu du 7 au 9 décembre 2017 à l'Office des Nations Unies à Nairobi (Kenya). Le soutien accordé par la France, la Suède et ONU-Environnement a permis à des délégués de plusieurs pays et organisations d'être présents afin d'y prendre part. Au total, plus de 70 délégués de 20 pays et organisations membres de l'ICRI ont assisté à cette réunion.

La 32e AG de l'ICRI s'est félicitée de la participation à sa séance d'ouverture de Son Excellence M. Peter Thomson, envoyé spécial pour les océans de l'Office du Secrétaire général des Nations Unies, de Mme Inger Andersen, directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature, et de Mme Martha Rojas-Urrego, secrétaire générale de la Convention de Ramsar. L'Assemblée était présidée par M. Xavier Sticker, ambassadeur français délégué à l'environnement. Une allocution de bienvenue a été prononcée par Mme Monika Macdevette, directrice adjointe, et une allocution de clôture par Mme Mette Wilkie, directrice de la division des écosystèmes d'ONU-Environnement.

Nouveaux membres

- ✓ La **Birmanie** a été accueillie en qualité de 38e État membre de l'ICRI.
- ✓ Le Secrétariat de l'ICRI réunira un groupe de travail dont la mise en place a été décidée par la 32e AG afin de réviser le règlement intérieur de l'ICRI.

Contributions financières au Secrétariat (Monaco, France, États-Unis et Suède)

L'AG a remercié les pays qui ont accordé un soutien financier au Secrétariat de l'ICRI et à son plan d'action 2016-2018, ainsi que les États-Unis d'Amérique pour leur engagement de longue date. Elle a invité d'autres pays à fournir également des moyens à l'ICRI.

- ✓ Monaco : programme de microfinancements (100.000 euros).
- ✓ France : mise en œuvre du plan d'action de l'ICRI et programme de microfinancements (500.000 euros).
- ✓ Suède : mise en œuvre du plan d'action de l'ICRI (300.000 euros pour 2017).
- ✓ États-Unis d'Amérique : soutien de l'action menée par le Groupe des récifs coralliens du PNUE afin de préserver et de protéger les écosystèmes coralliens dans le monde entier, ainsi qu'auprès de l'ICRI (290.000 euros pour 2017).



L'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et le programme 2017 de subventions d'ONU-Environnement

Sur les demandes reçues, au nombre de plus de 230, cinq projets ont été sélectionnés et bénéficieront chacun d'une subvention de 60.000 dollars des États-Unis :

- ✓ Kenya : gestion des mangroves en vue de la régulation des changements climatiques et d'autres services écosystémiques.
- ✓ Malaisie : intégration à l'aménagement des espaces marins de la résilience des récifs coralliens et de leur vulnérabilité aux changements climatiques.
- ✓ Vanuatu : accroissement de la résilience des zones marines protégées traditionnelles.
- ✓ Région des Caraïbes : financements innovants et mécanismes juridiques pour la restauration des récifs et l'action d'urgence sur des sites choisis de la région du couloir de récifs coralliens mésoaméricain.
- ✓ Nouvelle-Calédonie : approche génomique des paysages marins afin d'améliorer les stratégies de conservation des récifs coralliens contre le blanchissement (SABLE).

Sur les 230 demandes présentées, 33 projets remarquables ont été rassemblés dans un répertoire qui fera l'objet d'une large diffusion auprès de bailleurs de fonds potentiels. Il conviendra de les considérer comme la première étape de toute une série de projets qui méritent un soutien financier. Les membres de l'ICRI sont invités à faire connaître ce répertoire et à soutenir ces projets dans la mesure du possible.

Thème 1 – Développer la prise de conscience du rôle que jouent les récifs coralliens et les écosystèmes associés dans la lutte contre les changements climatiques

Cette action a pour but d'identifier et de répertorier les financements accordés actuellement au niveau international par des bailleurs de fonds en vue de la gestion durable des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers de phanérogames marines (notamment niveau de financement et domaines géographiques, thématiques et sectoriels) et d'identifier les lacunes qui pourront être comblées grâce à des interventions à venir, ainsi que de soutenir les efforts de mobilisation de bailleurs de fonds en faveur de la gestion durable des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers de phanérogames marines.

- ✓ Le Secrétariat de l'ICRI diffusera les résultats de cette action dès qu'elle aura été menée à bien au début de 2018. Il les communiquera à la communauté des bailleurs de fonds .
- ✓ Tous les membres de l'ICRI sont invités à communiquer au Secrétariat des informations complémentaires sur les projets financés ou hébergés par eux.
- ✓ Il a été observé que la gestion de la base de données devrait constituer une activité permanente du Secrétariat de l'ICRI qui devrait faire partie, si possible, du prochain plan d'action de l'ICRI.
- ✓ Par ailleurs, la 32e AG de l'ICRI a adopté une recommandation sur le soutien aux investissements consacrés à l'infrastructure naturelle des récifs et des mangroves dans le but d'accroître leur résilience aux changements climatiques.



Thème 2 – Répondre aux exigences internationales applicables aux récifs coralliens

Objectif 1 : mettre en œuvre la résolution relative à la gestion durable des récifs coralliens adoptée lors de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (mai 2016)

- ✓ L'ICRI s'est félicitée de la mise en place du comité consultatif. Le Secrétariat de l'ICRI attend avec intérêt de pouvoir participer à sa première réunion.
- ✓ Ces travaux devraient, si possible, faire partie du prochain plan d'action.

Objectif 2 : contribuer à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier en ce qui concerne l'objectif 14 (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines »)

- ✓ La 32e AG de l'ICRI a salué le travail accompli en son nom par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSC) du PNUE en vue de mettre en œuvre son plan d'action 2016-2018. Elle a exprimé son vif intérêt pour son achèvement dès que faire se pourra en 2018.

Autres actions au niveau international

- ✓ *Communautés d'action pour les océans : récifs coralliens. Suivi des engagements volontaires de la Conférence des Nations Unies sur les océans*

L'AG a pris acte avec satisfaction du fait que l'ICRI a été désignée comme point de contact, ce qui atteste son regain de visibilité.

- ✓ *La « Déclaration sur la vie des récifs coralliens »*

L'AG a appelé l'attention des membres de l'ICRI sur cette déclaration qu'il est encore possible de signer.

Thème 3 – Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur les récifs coralliens et les mangroves et prairies de phanérogames associées en développant le recours à des outils réglementaires

Objectif 1 : promouvoir l'adoption de cadres juridiques de protection des récifs coralliens et des mangroves et prairies de phanérogames associées, assortis d'objectifs chiffrés, et en favoriser la mise en œuvre effective afin de protéger ces écosystèmes

Le Secrétariat s'emploie actuellement à élaborer, à l'intention des membres de l'ICRI, des exposés succincts des cadres juridiques nationaux de protection des récifs coralliens et écosystèmes associés (à partir des rapports communiqués par les membres). Les membres de l'ICRI sont invités à communiquer des informations et à corriger les données relatives à leur situation.



Objectif 2 : encourager l'interdiction des microbilles de plastique dans les cosmétiques

L'AG a été informée du suivi de la recommandation de la 31e AG de l'ICRI relative à l'utilisation de microbilles dans les cosmétiques. À la suite de l'adoption d'un appel à l'action des pays du PROE sur les microbilles de plastique, d'autres régions sont invitées à faire de même.

Objectif 3 : perfectionner la réglementation et sa mise en œuvre afin de réduire les dommages directs d'origine humaine dus au dragage et l'altération physique des structures récifales

Une recommandation a été adoptée.

Objectif 4 : favoriser le déploiement de dispositifs d'amarrage limitant la destruction mécanique des récifs coralliens et des prairies de phanérogames

Un comité *ad hoc* sur la « construction maritime verte » a été mis en place.

Objectif 5 : examiner les questions liées à l'incidence des produits de protection solaire et autres perturbateurs endocriniens sur les récifs coralliens et encourager la production d'antisolaires dont il est prouvé qu'ils ne les endommagent pas

- ✓ Il a été pris acte des conclusions du rapport, ainsi que du fait qu'il est nécessaire de disposer sur ce sujet de davantage de données scientifiques.
- ✓ Les membres de l'ICRI ont été invités à appeler l'attention de leurs organismes scientifiques sur la nécessité de recherches complémentaires dans ce domaine.
- ✓ La diffusion de bonnes pratiques a été encouragée.
- ✓ L'élaboration de la note de synthèse dont la 32e AG a été informée a été menée à bien ; cette note sera diffusée auprès des membres de l'ICRI après l'Assemblée générale.

Thème 4 – Assurer le suivi de l'état des récifs afin de mieux les gérer : le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN)

En ce qui concerne **la coordination du GCRMN** :

- ✓ La 32e AG de l'ICRI a été informée des travaux du groupe de travail mis en place en 2017 conformément au plan d'action 2016-2018. Ce groupe de travail prévoit de se réunir au début de 2018. Un consultant a été engagé afin de l'assister.
- ✓ Il a été pris acte du fait que l'Institut australien des sciences de la mer (AIMS) proposait d'assurer la coordination d'ensemble du contingent du GCRMN sous réserve d'un soutien financier approprié permettant de relancer ses travaux.
- ✓ Il a également été reconnu qu'il importait d'y associer les conventions relatives aux mers régionales.

Sur la question de la publication de **rapports régionaux** sur l'état des récifs, il a été observé que de grands progrès avaient été accomplis dans l'ensemble des régions :

- ✓ Le rapport sur l'océan Indien occidental a été lancé lors de la 32e AG de l'ICRI.
- ✓ En ce qui concerne les Caraïbes, le GCRMN-Caraïbes a assuré le suivi de la mise en œuvre de la collecte et de l'analyse de données normalisées dans le but de mettre à jour le rapport sur les Caraïbes d'ici à 2020.
- ✓ Le rapport sur le Pacifique sera lancé au début de 2018.
- ✓ Les travaux préparatoires du rapport sur l'Asie orientale sont eux aussi en progrès sous la ferme impulsion du Japon. La 32e AG de l'ICRI a également remercié plusieurs pays et institutions de s'être engagés à communiquer leurs données et à poursuivre leur coopération.

En ce qui concerne le suivi des **épisodes de blanchissement** :

- ✓ Il a été noté que plusieurs pays s'employaient à mettre en œuvre la recommandation adoptée lors de la 31e AG de l'ICRI, texte qui comprend l'élaboration d'un programme de suivi des épisodes de blanchissement (France, Madagascar, Comores). D'autres pays sont invités à faire de même.
- ✓ Le GCRMN devrait désormais assurer le suivi de ces travaux (surveillance à la suite d'épisodes de blanchissement).

Le dernier rapport mondial du GCRMN a été rendu public en 2008. De ce fait, il a été proposé que l'AG de l'ICRI envisage d'élaborer un nouveau rapport mondial d'ici à 2020.

Thème 5 – Moyens d'aller de l'avant grâce à l'éducation : l'Année internationale 2018 des récifs

- ✓ La 32e AG s'est félicitée de la contribution et de l'expertise de l'organisme The Ocean Agency en vue de l'Année internationale 2018 des récifs, en étroite coopération avec l'ICRI.
- ✓ Elle a également accueilli avec satisfaction la contribution des partenaires que The Ocean Agency entend mobiliser, notamment ceux du secteur privé.
- ✓ La 32e AG a été informée du projet de programme élaboré par The Ocean Agency en vue de l'Année internationale 2018 des récifs. Outre la sensibilisation à l'état des récifs coralliens et à leur importance, il a été souligné que cette campagne de communication publique pourrait également contribuer à recueillir des moyens financiers destinés à la protection et à la remise en état des récifs. La contribution positive que les financements participatifs et le mécénat seraient en mesure d'apporter a été mise en évidence. Des donateurs pourraient, en particulier, être invités à parrainer des projets retenus dans le cadre du programme 2017 de microfinancements de l'ICRI.
- ✓ La 32e AG a observé que l'Année internationale des récifs ne devrait pas être axée uniquement sur les récifs coralliens mais que les activités et les campagnes de communication publique (y compris sur le site internet www.iyor2018.org de l'Année internationale des récifs) devraient également porter sur les écosystèmes associés.
- ✓ Les membres de l'ICRI sont invités à élaborer des plans d'action nationaux dans le cadre de l'Année internationale des récifs et à envisager cette dernière comme une occasion de mettre au point des actions et des projets concrets.

La troisième Année internationale des récifs devra être considérée comme l'occasion d'engager une campagne à long terme de sensibilisation aux récifs coralliens et aux écosystèmes associés (au-delà de 2018). Outre cette action de prise de conscience, elle devra permettre d'engager ou de renforcer des partenariats, de mieux associer le secteur privé et de recueillir des financements.



Mécanisme du gouvernement australien pour l'innovation

Le gouvernement australien a organisé un débat interactif consacré à la conception du mécanisme pour l'innovation en faveur des récifs coralliens dont la création a été annoncée récemment par le ministre australien des Affaires étrangères. Ce débat a permis de recueillir les avis des membres de l'ICRI sur la mise en place d'un groupe ou d'un réseau pour l'innovation entre les membres intéressés, sur la réalisation d'un exercice qui permettrait de concevoir une démarche innovante ou un modèle conceptuel pour les récifs coralliens et sur des problèmes ou sujets spécifiques dont le traitement bénéficierait d'approches plus innovantes. Le gouvernement australien s'est engagé à informer les membres de l'ICRI des travaux qui seront entrepris dans le cadre de ce mécanisme pour l'innovation, notamment de possibilités particulières de collaboration.

Prochain secrétariat de l'ICRI

La 32e AG de l'ICRI accueille avec satisfaction la proposition d'accueil du prochain secrétariat présentée conjointement par Monaco et l'Australie. Des informations complémentaires, notamment sur l'ajout éventuel d'un autre pays partenaire, seront communiquées à une date ultérieure.